

soient apportés, nous savions qu'il fallait remettre au Parlement un rapport unanime. Laissant de côté les considérations d'ordre politique, les membres du Sous-comité ont immédiatement constitué une équipe solidaire et se sont mis au travail.

21. Le personnel de soutien—traducteurs, chercheurs, greffiers et conseillers spéciaux—ont fait de même. Ils ont rapidement fait la preuve de leur compétence, de leur efficacité et de leur compréhension de la question. L'équipe non-partisane de députés chargée de ce projet a, dès le départ, pu compter sur leur conscience professionnelle, leur participation et leur compétence dans l'accomplissement de chacune de leurs tâches.

22. Il est intéressant de souligner que pendant la période où le Sous-comité a voyagé et a tenu des audiences, aucun incident grave ne s'est produit dans les pénitenciers canadiens. Depuis 1973, c'était la plus longue accalmie, aucune destruction d'installations ou prise d'otages n'ayant été signalée. On peut donc dire que les travaux du Sous-comité, quel qu'en soit le coût, représentent déjà une économie compte tenu des actes de violence et des pertes de vie qui ont été évités. Tous les éléments de révolte étaient présents: frustration, colère, amertume, friction entre détenus et gardiens. Cependant, cette trêve indiquait que prisonniers et employés entrevoient une promesse de changement, voire une solution au malaise qui mine le système où ils évoluent. Bon nombre d'entre eux ont déclaré que le système était enfin examiné à la loupe par une équipe objective et tenace, et que ceux qui se trouvaient derrière les murs et les barreaux ne se sentaient plus seuls. Le père d'un détenu, qui a comparu devant le Sous-comité, lors d'une réunion publique à Toronto, l'a exprimé ainsi dans une lettre:

«même si le Sous-comité ne fait rien d'autre (et je suis convaincu que ce ne sera pas le cas), le travail qu'il a déjà accompli et les changements qu'il a contribué à apporter à Millhaven auront eu une influence très appréciable sur notre fils. Il suit un cours, il s'adonne à l'haltérophilie et il a pris du poids. Ainsi, d'un point de vue égoïste, ses parents sont très heureux! A long terme, cela contribuera certainement à faire de lui un homme libre et, nous l'espérons, un bon citoyen de ce pays.»

23. Toutefois, le Sous-comité exhorte toutes les personnes à l'intérieur et à l'extérieur des murs, personnellement visées par ce rapport—et ses recommandations de changement—à ne pas s'inquiéter si elles constatent que leur cas n'est pas entièrement traité dans ce rapport. Il espère que les changements recommandés résoudront de nombreux problèmes et ne seront que les premiers d'une longue suite d'améliorations apportées à l'application de la justice à l'intérieur de nos institutions à sécurité maximale. Il souhaite également répondre aux attentes des planificateurs des institutions à sécurité minimale, moyenne et autre, qui s'insèrent dans le cadre d'un programme pénitentiaire diversifié.

24. Le Sous-comité a pris tous les moyens possibles pour obtenir les renseignements nécessaires. Il a tenu 72 audiences officielles, entendu 407 témoins en 225 heures de témoignages enregistrés et passé plus du double de ce temps en audiences officieuses. Certains témoins ont été entendus à huis clos. Quelques uns d'entre eux avaient si peur des représailles qu'il a fallu les faire entrer secrètement pour qu'ils ne soient vus ni des agents ni des autres détenus. Certains gardiens peu scrupuleux ont menacé non seulement des détenus mais également des membres du personnel. Dans un cas, il a fallu envoyer une assignation à comparaître à un agent pour qu'il vienne témoigner devant le Sous-comité.